



FICHE D'ENGAGEMENT DU PARENT D'ÉLÈVE 2026-2027

NOTE D'INFORMATION ET ENGAGEMENT DES PARENTS 1

Objet : Réglementation stricte de l'utilisation du téléphone portable au Lycée Classique d'Abidjan

Dans le souci de préserver un climat scolaire serein, de garantir la sécurité des élèves et de maximiser leur concentration sur les apprentissages, la direction du Lycée Classique d'Abidjan rappelle que l'introduction et l'utilisation des téléphones portables, au sein de l'établissement par les élèves sont strictement réglementées.

1. Rappel de la règle

L'utilisation du téléphone portable est formellement interdite dans l'enceinte de l'établissement pendant les heures de cours, ainsi que lors des récréations.
Tout appareil visible, manipulé ou utilisé par un élève sera immédiatement confisqué.

2. Sanction et Conséquences (Mesure Ferme)

En apposition aux règles de discipline de l'établissement : Portable confisqué et détruit.
Aucune réclamation, aucun recours et aucun plaidoyer ne seront acceptés auprès de l'administration, du corps professoral ou de la direction.

3. Décharge de responsabilité

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un téléphone portable apporté frauduleusement à l'école par un élève. La confiscation suivie de la destruction s'inscrit dans le cadre strict de l'application du règlement intérieur avalisé par la communauté éducative.

Formulaire d'engagement du Parent

Je soussigné(e), M./Mme :

Père/Mère ou tuteur légal de l'élève :

en classe de :

Reconnais avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'interdiction absolue du téléphone portable dans l'établissement.

J'accepte sans réserve les sanctions applicables en cas de non-respect de cette règle, notamment la confiscation et la destruction immédiate de l'appareil, sans possibilité de plaidoyer.

Fait à Abidjan, le ____ / ____ / 2026

Signature du Parent

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")



FICHE D'ENGAGEMENT DU PARENT D'ÉLÈVE 2026-2027

NOTE D'INFORMATION ET ENGAGEMENT DES PARENTS 2

Objet : Responsabilité collective en cas de dégradation et de graffitis sur les bâtiments du Lycée Classique d'Abidjan.

Le Lycée Classique d'Abidjan est un cadre d'excellence qui nécessite l'implication de tous pour maintenir un environnement d'apprentissage propre, sécurisé et respectueux. Les actes de vandalisme, tags et graffitis portés sur les murs, tables et bâtiments de l'établissement constituent des infractions graves au règlement intérieur.

1. Principe de la responsabilité collective

Tout acte de vandalisme, tag ou graffiti constaté sur les murs, portes, tables ou toute autre infrastructure du lycée engage la responsabilité de la classe concernée, dès lors que l'auteur direct n'est pas identifié ou que la classe fait preuve de complicité par le silence. La propreté et l'intégrité des locaux scolaires dépendent du civisme de chaque élève.

2. Sanction et modalités de réparation

Toute dégradation exige le paiement d'un pot de peinture par élève (ou du matériel de remise en état équivalent) pour toute la classe.

Cette contribution matérielle ou financière est obligatoire et vise à responsabiliser l'ensemble des élèves face aux comportements déviants d'une minorité.

Le non-respect de cette obligation de réparation pourra entraîner des sanctions disciplinaires aggravées pour les élèves concernés, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Formulaire d'engagement du Parent

Je soussigné(e), M./Mme :

Père/Mère ou tuteur légal de l'élève :

En classe de :

Reconnais avoir pris connaissance des dispositions relatives à la protection des infrastructures du Lycée Classique d'Abidjan.

J'accepte sans réserve le principe de la contribution collective en cas de dégradation constatée dans l'enceinte de la classe (achat d'un pot de peinture pour la remise en état).

Fait à Abidjan, le ____ / ____ / 2026

Signature du Parent

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")